



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Ressources et de

La Coordination Interministérielle

Service des Ressources Humaines, de la  
formation et de l'action sociale

---

**Arrêté N° 2020/SG/SRHAS/634 du 13 octobre 2020**

**portant modification de la composition du comité technique unique de proximité placé auprès du préfet de Mayotte compétent à l'égard des services de la préfecture et du service administratif et technique de la police nationale**

**LE PREFET DE MAYOTTE**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 14 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet, en qualité de Préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Vu l'arrêté n° 87 du 19 janvier 2019 portant composition du comité technique unique de proximité placé auprès du préfet de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-SG-608 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Claude VO DINH, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance de membres du corps préfectoral en cas d'absence;

VU le courrier de démission de M. Alhamidi ABOUBACAR ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 18 février 2020 sont modifiées qu'il suit :

Sont désignés en qualité de représentant du personnel du comité technique unique de proximité les membres suivants:

<b>Représentation syndicale</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
FSMI FO	ABDOU HAMADA Ousseni SOUMAILA Adidja MARTIAL Jean-Pierre YACOUB Assani	ALI ABDALLAH Faidati MOHAMED Nitti EDWIDGE Jean-Marc MADI OUSSENI kamaria
SAPACMI-SNAPATSI	ELOIDIN Nicaise	AHMED Couboura
UATS UNSA	BINALI Fatima	ALI-BANGOU Saindou

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 13 octobre 2020

Le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

  
Claude VO DINH